# Commission nationale de la certification professionnelle

# Organiser et superviser les processus de paie

## CATEGORIE: C

## Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la

certification:

■ Tous domaines d'activités Transverse:

Le certificat professionnel "Organiser et superviser les processus de paie" vise la validation des compétences opérationnelles dans le domaine de la gestion, du contrôle et de l'optimisation de la paie ainsi que des opérations annexes à la paie telles que la comptabilisation des charges de personnel et la détermination des bases imposables pour l'administration fiscales.

Ce certificat professionnel conduit à une évolution des compétences en management de la paie. Il vise à répondre aux besoins des entreprises en termes d'obligations vis-à-vis des salariés et de la législation sociale et fiscale applicable en constante évolution.

Code(s) NAF: -

Code(s) NSF: 315

Code(s) ROME: M1503, M1502

Formacode: 32688

Date de création de la certification : 10/05/2012

Mots clés: (Administration du personnel),

Ressources Humaines , Gestion du personnel ,

Responsable paie

## Identification

Identifiant: 4211 Version du : 19/12/2018

#### Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation:

Formalisé:

N/A

Non formalisé :

Présentation du CPFFP

# Descriptif

#### Objectifs de l'habilitation/certification

Cette certification permet aux participants d'acquérir les compétences techniques nécessaires à l'organisation et la supervision des opérations de paie et la coordination des opérations annexes.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

■ Certificat Professionnel FFP

Descriptif général des compétences constituant la certification

Organiser et superviser les opérations de traitement mensuel de la paie.

Fiabiliser le traitement de la paie pour assurer une bonne application de la réglementation, optimiser le calcul des charges sociales et faire Public visé par la certification

Tous publics

# Commission nationale de la certification professionnelle

face à un contrôle Urssaf.

Sécuriser les déclarations et le paiement des charges sociales dans le respect des délais imposés par les organismes sociaux.

Assurer la coordination des opérations annexes pour réaliser le traitement comptable des écritures relatives aux rémunérations, aux

charges sociales et taxes assises sur les salaires.

Consolider l'assiette du prélèvement à la source.

Réaliser une veille juridique pour en évaluer les incidences sur les processus de paie et le paramétrage du logiciel de paie/SIRH.

## Modalités générales

Un parcours de formation en présentiel de 14 jours, soit 98 heures, composé de 7 modules sur une période maximale de 12 mois :

module 1: Organisation d'un service paie (2 jours),

module 2: Paie des dirigeants et des cadres supérieurs (2 jours),

module 3: Comptabilité de la paie (2 jours),

module 4: Fiscalité de la paie (2 jours),

module 5: Urssaf - contrôle et contentieux (2 jours),

module 6: Audit de paie (2 jours),

module 7: Actualités paie (2 jours).

Chaque candidat est suivi individuellement par un consultant référent tout au long du parcours de formation et jusqu'à la certification sur les points techniques de la formation et pour la préparation à la certification sur les aspects de méthodologie.

#### Liens avec le développement durable

Aucun

# Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

#### Pour l'individu

Des compétences techniques et juridiques : ce certificat permet d'acquérir les compétences, savoirfaire et bonnes pratiques pour coordonner et superviser les processus de paie.

Des compétences immédiatement opérationnelles : À l'issue de leurs parcours, les participants disposent de compétences opérationnelles pour vérifier le bon déroulement mensuel des opérations de paie, améliorer et fiabiliser le traitement de la paie et ses travaux annexes, assurer une veille sur la législation sociale et évaluer les incidences des modifications sur les processus de paie et les paramétrages des outils paie.

Une validation de ses compétences et le développement de son employabilité : ce certificat permet au candidat de valoriser ses compétences en management de la paie acquises "sur le terrain" et/ou de développer son

#### Pour l'entité utilisatrice

La paie, une fonction critique au regard des risques pénaux et financiers encourus par l'entreprise en cas de non-conformité à la législation en vigueur. Cela exige donc une parfaite connaissance de la réglementation sociale mais également des règles applicables pour ajuster en permanence les processus et le paramétrage des outils de paie.

Du traitement de la paie , des charges sociales, des déclarations annuelles à la mesure de la performance de l'outil informatique en tenant bien évidemment des dernières évolutions réglementaires, ce certificat permet d'aborder l'ensemble des thématiques pour optimiser et sécuriser les processus et le fonctionnement du service paie.

Reconnaissance des compétences et employabilité: Ce certificat permet en autre de reconnaître à leur juste valeur les compétences des salariés. C'est un réel outil de motivation et de reconnaissance sociale car il valorise à la fois

# Commission nationale de la certification professionnelle

employabilité, afin de bénéficier d'une mobilité interne ou d'un meilleur positionnement sur le marché du travail.

l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi, la mobilité et la promotion en interne des candidats l'ayant obtenu.

## Evaluation / certification

#### Pré-requis

Justifier de 3 à 5 ans d'expérience professionnelle dans la gestion de la paie.

## Compétences évaluées

Appliquer la méthodologie de l'audit de paie.

Appliquer le réglementaire paie issu du code du travail, de la convention collective, accords de branches et/ou d'entreprise. Rédiger une fiche synthétique modèle permettant de consigner par écrit les rubriques de paie.

Capacité à organiser et réaliser une veille juridique pour transmission aux collaborateurs du service paie.

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

Aucun

La validité est Permanente

**Possibilité de certification partielle :** non Matérialisation officielle de la certification : Certificat Professionnel FFP

# Centre(s) de passage/certification

GERESO Formation - 22
 ème étage Tour Maine
 Montparnasse - 33
 avenue du Maine 75015
 PARIS

## Plus d'informations

#### Statistiques

Plus de 50 personnes certifiées depuis 2015.

Autres sources d'information

https://www.gereso.com/F-CER-RES-PAI